

**COMITE DE QUARTIER « GRAU / TAMARISSIERE »
MERCREDI 4 DECEMBRE 2024**

VIE QUOTIDIENNE

1/ Chemin du Sucre, de la Cossarde et Paul Gaillard : Des procédures de recul des propriétés qui devraient permettre l'élargissement de la voie publique sont en cours depuis longtemps. Quel est l'état d'avancement à l'heure actuelle ?

Réponse :

Quelques parcelles restent à acquérir et les dossiers sont en cours.
Pour autant les conditions de circulation sont fluides.

2/ Chemin de Notre Dame à St Martin, à la hauteur de la piscine et du stade

A propos des besoins d'éclairage de la zone de la piscine et du stade, vous nous avez répondu que dans le cadre d'un réaménagement de cette zone, cette demande serait prise en compte. Nous insistons pour que ceci intervienne rapidement compte tenu de la fréquentation de ces lieux par un jeune public. .

Réponse :

L'éclairage de cette zone sera étudié dans le cadre du projet du réaménagement du chemin de Notre-Dame à Saint-Martin.

3/ Signalisation des zones de baignade : Lors des premiers jours de septembre, la mer était mauvaise, sur la plage située devant le parking du front de mer (face aux Ondines) un membre du Comité est allé porter secours à des jeunes en difficulté que le courant entraînait vers le large. Il s'est ensuite rendu au poste de secours qui n'avait pas remarqué la détresse de ces deux jeunes. Il lui a alors été expliqué que la paillote du Sun Set ne leur permettait pas un visuel total de cette plage et de plus, qu'un drapeau jaune avait été hissé pour avertir le public qui ignore souvent le sens de la nouvelle signalétique. Conscient de la difficulté de surveillance des plages d'Agde, vu la longueur de côte.

Le comité suggère :

L'utilisation de panneaux indiquant si la baignade est ou non surveillée sur un tronçon de plage et le rappel de la signification des couleurs de drapeaux

Glisser dans le magazine de la ville, un encart qui rappellerait toutes les signalétiques qui sont utilisées sur les plages comme les drapeaux mais aussi les interdictions et autres significations, et pourquoi pas aussi un rappel sur la propreté des animaux. Ce petit mémento de signalétique de l'été pourrait être aussi affiché dans les agences

de l'Office du tourisme pour toucher la population touristique et repris sur son site ainsi que celui de la ville.

Réponse :

La signification des différents drapeaux est indiquée au niveau de chaque poste de secours. La nouvelle réglementation précise désormais que la surveillance des baignades s'effectue entre les deux fanions rouge et jaune, installés chaque jour par les surveillants de baignade.

Il pourra être envisagé pour la prochaine saison d'effectuer un rappel de la réglementation sur le site de la Ville.

4/ Stationnements anarchiques en juillet et aout:

Chemin du littoral prolongé :

La circulation des piétons est difficile et dangereuse



Chemin des dunes



Comment peuvent circuler les piétons, poussettes et fauteuils roulants ?

Réponse :

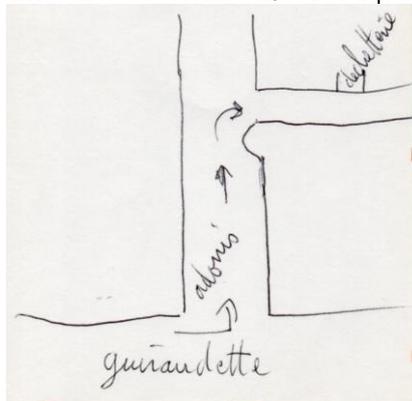
Comme chaque saison, ces 2 chemins, bordés de campings et dépourvus de parkings, génèrent de nombreux stationnements interdits malgré des passages réguliers ; près de 180 verbalisations pour ce seul secteur en juillet-août. Il faudra certainement étudier des aménagements spécifiques afin de protéger à minima le cheminement des piétons.

5/Carrefour Charrue / Roselière : Les riverains de la parcelle 318 demandent qu'un sérieux débroussaillage soit effectué sur ce terrain, car son entretien négligé constitue un risque de propagation de mauvaises herbes et d'insectes nuisibles vers les terrains à proximité. L'article L 2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales en fait obligation au propriétaire ou locataire de la propriété.

Réponse :

Le service domanialité a transmis le dossier à la brigade environnement qui a dressé un PV au propriétaire pour non respect de la réglementation (14/10/24).

6/Rue de l'Adonis : Venant de la Guiraudette, quand on veut tourner pour aller vers l'entrée de la déchetterie, à l'angle des deux rues la forme du trottoir oblige les véhicules à se déporter vers la gauche, ce qui crée des problèmes avec les véhicules arrivant en face. Qu'est il possible de faire ?



Réponse :

Le foncier est privé. La voie est conforme et ne génère pas de dangerosité particulière. Un tracage de la bande axiale pour plus de visibilité a été demandé.

7/Plages : L'absence de poubelles sur les plages n'incite pas les vacanciers à récupérer leurs déchets...déchets qu'ils laissent souvent dans les dunes ou les chemins d'accès à la plage ;

De même il n'y a pas de toilettes de bord de plage devant le « Mini camping des 4 vents » ce qui conduit certains vacanciers peu délicats à utiliser en guise de toilettes publiques, les dunes avoisinantes.

Réponse :

Il ne peut pas être donnée une suite favorable à votre demande, nous souhaitons que les vacanciers puissent organiser la prise en charge de leurs déchets. Ce geste est verbalisable.

La ville n'a pas vocation à multiplier les sanitaires qui sont déjà au nombre de 17 pour des raisons de fonctionnement. De plus le Domaine Public Maritime l'interdit.

8/Avenue de St Vincent entre Agenouillade et St Christ : En réponse à notre demande NVG/09/10/23, il nous avait été dit : « une repasse sera faite en début d'année 24 sur les pictogrammes effacés et si besoin est quelques uns seront rajoutés »

A ce jour cela n'a pas été réalisé.

Réponse :

Ces travaux sont en cours de réalisation avec le bureau d'étude de la ville.

9/Parking Petite Roche : Il a déjà été signalé le mauvais état de ce parking, avec une barrière non restaurée après des travaux ; un parking qui dès qu'il pleut reste inondé plusieurs jours. De plus nous avons signalé qu'il servait de terrain de rodéos et nous avons suggéré qu'il soit partagé par une lisse pour éviter cette pratique.

Réponse :

Ce parking est en zone rouge, il ne sera pas imperméabilisé. Une intervention des régies sera programmée pour le niveler.

10/Nouveau lotissement impasse des flamants roses: Les riverains s'interrogent sur le plan de circulation qui est prévu avec la connexion avec l' Impasse des Petits pins et Impasse René Fillang . Peut-il nous être communiqué ?

Réponse :

La circulation sera faite à double sens.

11/Au Grau, après la saison estivale beaucoup de commerces ferment. Il serait souhaitable que davantage de commerces restent ouverts toute l'année pour que les résidents continuent à disposer de la même offre tout au long de l'année et que le quartier reste attractif pour les visiteurs et touristes tardifs ou hors saison.

Réponse :

La ville incite l'ensemble de ces commerçants à rester ouvert le plus possible. C'est une mesure prise avec la redynamisation commerciale portée par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Nous souhaitons améliorer le cadre de vie des agathois en aidant les commerçants à être ouverts à l'année.

12/Passage entre Chemin des dunes et Chemin du camping (ancien terrain Ravailles) Quatre maisons sont en construction et le passage qui existait a été rétréci. Ce passage subsistera-t-il en retrouvant sa dimension initiale ?



Réponse :

La liaison entre le chemin des dunes et le chemin des camarines fait l'objet d'une opération d'élargissement inscrite au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette opération

est presque achevée. Seule reste à acquérir la parcelle MS 338, dont les propriétaires ont récemment été contactés.

13/Impasse de la Rocaille.

L'impasse est toujours notée comme privée dans les services de l'agglo. Or, elle n'est plus privée depuis que les riverains propriétaires l'ont cédé à la ville. Cependant, il est possible qu'un ou deux propriétaires riverains n'aient peut-être pas cédé le terrain nécessaire ? Peut-on avoir une clarification de cette situation ?

Réponse :

Seule manque l'acquisition par la commune des parcelles MK 825 et une partie de la MK 133. Tout le reste de l'impasse appartient déjà à la ville.

Quid des projets d'élargissement qui n'avancent pas ?

Réponse :

Des relances sont régulièrement adressées aux propriétaires concernés.
Dossiers en attente.

Quid du transfert des compteurs d'eau qui a été interrompu brutalement il y a plus de 2 ans à moitié chemin ?

Les riverains du bout de l'impasse sont toujours en attente du transfert de leur compteur d'eau en limite de leur propriété.

Réponse :

La reprise des travaux est toujours en attente. Les services de l'Agglo sont en contact avec les riverains.

Les services de la ville avaient informé notre comité de quartier que ces anomalies allaient être réglées en 2023, il n'en a rien été. Il serait souhaitable de faire à nouveau le point sur cette situation

Réponse :

La gestion foncière est compliquée à gérer par le manque de volonté de certains propriétaires à vouloir vendre.

14/Les épisodes de pluie rendent la circulation difficile du fait des trous d'eau sur tout le chemin. Peut-on avoir un coup de lame suivi de « tout-venant » pour rendre à nouveau praticable le chemin ?

Réponse :

Pas d'objection, cependant merci de prendre un rendez vous avec les services techniques pour une visite sur place afin d'étudier les travaux.

15/D'autre part, la partie de l'impasse du Perdigal qui donne sur la mer est trop étroite pour laisser passer des véhicules autres que des voitures, du fait de la construction d'un mur par un propriétaire. Les fourgons ou véhicules utilitaires qui tentent le passage heurtent les murs voisins ou abiment les panneaux de signalisation de l'impasse.

Qu'en est-il ?

Réponse :

Nous sommes en attente de l'accord du propriétaire dont l'acquisition de la parcelle MK 133 doit permettre l'élargissement du chemin. Une relance sera faite.

Doléances auprès du numéro vert :

1/Murs bordant la plage et aussi sur chemin de Guiraudette : Effacer les tags qui ont proliféré sur les murs qui bordent la plage.

Réponse :

Les tags ont été effacés par la ville au travers de TIG (Travaux d'intérêt Général).

Même chose chemin de Guiraudette sur mur en bordure de voie douce, proche du LIDL.

Réponse :

La brigade anti-tag est intervenue en date du 29/09/2024 et les tags ont été retirés.

2/ Carrefour avenue de St Vincent/avenue du Littoral : Des pieux en bois sont plantés en bordure de la voie de circulation, ce qui la rétrécit la route et rend difficile le croisement des véhicules et le virage d'autocars dans un endroit où circulent beaucoup de piétons et bicyclettes et en particulier devant les N° 10 11, 16, 34 et 46 de l'avenue du Littoral.

Réponse :

Les services vont vérifier si il est possible d'adapter le positionnement de balises en bois, cependant ce dispositif permet de réduire la vitesse et propose aux piétons un espace de déambulation protégé.

3/Chemin des Camarines : Des sacs de gravats ont été déposés dans les roseaux de la mare qui longe le chemin. S'agit-il de dépôts sauvages ou d'un projet d'aménagement?



Réponse :

Ces sacs ont été déposés pour étancher et renforcer les berges du petit bassin.

4/Carrefour Rue de Beaulieu/Rue Jean Jaurès : Le miroir est cassé

Réponse :

Le miroir a déjà été remplacé 2 fois. Après vérification avoir fait une vérification le miroir est en bon état.

5/Chemin des Trières : Malgré les coupes de roseaux 2 à 3 fois par an, ceux-ci repoussent régulièrement, ne serait-il plus judicieux d'arracher les rhizomes ?

Réponse :

Il n'est pas possible d'arracher les rhizomes à cause des réseaux qui passent à proximité. Des coupes continueront d'être effectuées 2 à 3 fois par an.

6/ Chemin des Abreuvoirs : Dans le virage à angle droit à hauteur du N° 12B les lauriers roses débordent beaucoup sur le chemin rendant la circulation dangereuse. Les couper ou demander au propriétaire d'intervenir.

Réponse :

Le service domanialité en a pris note. Un courrier sera envoyé au propriétaire.

7/Rue de la tramontane : Devant le N° 1 un poteau Enedis semble avoir été consolidé provisoirement avec du béton, quand sera faite la réparation définitive ?

Réponse :

Il s'agit d'un poteau provisoire installé par Enedis.

Il sera désinstallé et remplacé en 2025.

SECURITE

Bilan présenté par Luc LAROSE, Directeur Police Municipale

- Domaine « code de la route » : 11
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 12
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 10
- Domaine « Interpellation » : 1
- Domaine « Divers » : 40
- Domaine « Environnement » : 30

B) GRANDS TRAVAUX :

CHEMIN DE LA CAUSSE À NOTRE-DAME

Les travaux d'alignement débuteront prochainement. Ils vont consister à positionner la nouvelle emprise de voirie et déplacer les clôtures.

AVENUE DE SAINT VINCENT

Les travaux d'aménagement de l'avenue de St-Vincent ont débuté en octobre 2023. Ce projet comprend l'aménagement d'une voie douce, alternative au quai du Commandant Méric.

Il s'inscrit dans les emprises existantes (12 m à 8,50 m) sur 1200 ml, le profil de voirie avec une bande d'espaces verts, d'une voie verte de 3 m de large séparée de la chaussée par une bordure, d'une voie à double sens de 6 m de large et d'un trottoir

de 1,50 à 2 m. Dans les tronçons les plus étroits, la circulation sera gérée en espace partagé.

Les carrefours surélevés permettent de réduire la vitesse, ils participent également à l'agrément du projet comme espaces de respiration.

Les nouveaux revêtements faciliteront la circulation des cyclistes et des piétons, notamment les PMR et les poussettes.

Les espaces verts et le revêtement drainant de la voie verte permettront de réduire la surface au sol imperméabilisée et amélioreront le volume des eaux de ruissellement évacuées lors d'épisodes pluvieux intenses.

Enfin, un éclairage renouvelé sera dynamique et permettra de jouer sur les ambiances et autorisera des baisses de consommation.

Le phasage des travaux :

Phase 1

- Octobre 2023 Démarrage des travaux, Démolition, pose des bordures, enfouissement du réseau d'éclairage (1km)
- Avril / mai : Pose des mâts d'éclairage
- Mai 2024 : Réalisation des enrobés.
Réalisation des plateaux traversants
- Juin 2024 Réalisation des espaces verts
- D'avril 2024 à novembre 2024
Travaux réseaux particuliers suite aux conventions particuliers
Télécom/fibre et EDF

Phase 2

- Janvier /mai 2025 : Aménagement de la rue Beaulieu au front de mer.

Le coût estimé des travaux se porte à **2 000 000 €**.

AMÉNAGEMENT DE LA FLÂNERIE

Une première phase : partie basse

Ce périmètre débute de la rue de la Flânerie jusqu'à l'allée des Acadiens, il sera concerné par les travaux d'aménagement, engagés depuis le 20 octobre dernier.

Une première phase de déconstruction des espaces occupés du domaine public a débuté depuis le mois octobre.

Les travaux de mise en conformité des réseaux se poursuivent jusqu'au mois de décembre.

Les travaux de revêtements et de serrureries permettant l'accroche des enseignes et le mobilier d'éclairage seront réalisés à l'avancement des travaux réseaux.

Cette phase se réalisera du 20 octobre 2024 à fin mars 2025.

BOULODROME

Les travaux ont débuté mi-novembre pour une restitution avant les fêtes de fin d'année. Une reprise des revêtements de surface, de l'éclairage et un aménagement paysager sont au programme.

RÉHABILITATION DE LA PROMENADE - TRAVAUX EN COURS

Rappel du programme :

Le projet prévoit la requalification de la rue du 4 Septembre, rue Richelieu et rue J.J. Rousseau, sur près de 20 000 m².

La mise en conformité et le renforcement de l'ensemble des réseaux humides et secs.
L'effacement ou la mise en discrétion des réseaux aériens.

Le réaménagement qualitatif des surfaces par l'emploi de matériaux basalte, calcaire et bétons architecturaux.

La création de larges espaces végétalisés.

Le renouvellement du mobilier d'éclairage public.

La piétonisation de la majeure partie des espaces requalifiés.

La création d'un parking souterrain. Près de 80 places sur 3000 m² environ (rampes et accès piétons compris) dont des places pour les 2 roues et de bornes rechargeables.

Avancement des travaux "rue du 4 septembre" :

Démarrage des travaux en novembre 2022.

Travaux réalisés à ce jour : livraison de zone sud (rue du 4 septembre et la rue J.J. Rousseau) 7000 m² réalisés.

Sur la zone nord :

- **Fouilles archéologiques préventives (attente du rapport) 3000 m²**

Travaux à venir :

Octobre 2024

Aménagement provisoire sur la rue Richelieu afin de libérer l'espace de travail pour la réalisation de l'emprise chantier du parking souterrain.

Novembre 2024

Notification du marché travaux du parking (14 lots), préparation chantier du parking, installation base de vie, clôtures, études d'exécutions par les entreprises.

Décembre 2024

Démarrage terrassements du parking (environ 15 000 m³).

Livraison du parking et des aménagements de surfaces sur la zone nord de la rue du 4 septembre : décembre 2025.

NOUVELLE SALLE DES FÊTES

1/ Objet :

L'aménagement de l'îlot Brescou en cœur de Ville, a nécessité la démolition de l'emblématique « Salle des Fêtes ».

En remplacement de celle-ci, une nouvelle salle est en cours de construction. Elle se situe au niveau de l'entrée du complexe sportif des sept fonts.

Sa surface d'exploitation sera de 1 900 m² environ avec :

- 600 m² de salle pouvant accueillir jusqu'à 1200 personnes.
- 200 m² de scène.
- 2 grandes salles de réception de 100 m² chacune.
- 200 m² de loges et de locaux techniques.

Cette construction s'inscrit dans un respect de Haute Qualité Environnementale, par la mise en place de techniques préservant toutes les ressources naturelles.

Les travaux ont démarré au premier trimestre et la livraison est prévue pour le 2^e trimestre 2025.

L'avancement des travaux à ce jour est de 80% sur le gros œuvre.

La charpente en bois a été posée fin novembre. Le bâtiment sera « hors d'eau - hors d'air » avant les fêtes de fin d'année.

NOUVEAUX PROJETS PHOTOVOLTAIQUES (CIT, ECHASSES BLANCHES, GOLF)

Dans le cadre de la politique de transition énergétique engagée, depuis plusieurs années, par la commune de nouveaux projets photovoltaïques sont à l'étude pour équiper les sites suivants :

- Création d'ombrières photovoltaïques sur le parking de l'Hôtel de Ville : l'énergie produite sera utilisée pour l'autoconsommation des bâtiments de Mirabel,
- Création d'ombrières photovoltaïques sur le futur parking de la nouvelle salle des fêtes : l'énergie produite sera réinjectée dans le réseau d'ENEDIS,
- Création d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de la nouvelle salle des fêtes : l'énergie produite sera utilisée pour l'autoconsommation du bâtiment,
- Création d'ombrières photovoltaïques sur le parking Jean Roger : l'énergie produite sera réinjectée dans le réseau d'ENEDIS.

BILAN PROJET PÉGASE ET ÉVOLUTION DU PROGRAMME

Dans le cadre du projet de protection de la plage du Grau d'Agde, il a été installé, en mai 2022, une cinquantaine de pieux en acier équipés avec une couronne en béton réalisés en impression 3D et de bois entre les 2 couronnes.

Ces premiers modules constituent la phase « pilote » du projet ; le coût de cette opération a été financé par la société Seaboost et la Région Occitanie au titre de l'appel à projet Avenir Littoral 2020.

Les premiers suivis scientifiques réalisés sur ces ouvrages ont permis de vérifier que les modules ont été rapidement colonisés par différentes espèces et qu'ils constituent un lieu favorable au développement des juvéniles.

Il a été également constaté que ces ouvrages ont permis lors des coups de mer de jouer un rôle pour réduire l'impact des vagues sur le front de mer et qu'une zone d'accrétion s'est formée entre les ouvrages et le haut de plage.

Le projet pilote a permis de valider l'influence et l'impact de ces ouvrages sur la pérennité de la plage.

Ainsi, il a été engagé par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée la deuxième phase de ce projet qui consiste à installer 160 modules supplémentaires entre le tenon et le brise-lame ce qui permettra d'assurer, avec l'engraissement de la plage, la protection du mur et de la table d'orientation.

Ce projet va rentrer dans la phase de l'instruction administrative du dossier de demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime.

Les travaux de mise en place des nouveaux pieux sont programmés pour l'automne – hiver 2025.

La réalisation de cette opération portée par la CAHM est financée par l'Europe, l'Etat, la Région Occitanie et le Département de l'Hérault.

POINT SUR L'AMÉNAGEMENT DES ÉCHANGEURS/DOUBLEMENT DE LA RD.612

Le Département a engagé depuis de nombreux mois les études de maîtrise d'œuvre relatives au contournement de la ville d'Agde.

Dans la logique de ce futur projet, le Conseil Départemental a initié une restructuration paysagère des échangeurs de la Tamarissière, de Guiraudette et de Rochelongue.

Il s'agit d'un préambule à la mise en œuvre du projet global de raccordement de la ville d'Agde à l'autoroute, qui va consister en la mise en 2x2 voies de la route départementale 612, entre le péage autoroutier de Bessan et l'échangeur "Cap d'Agde", au pied du Mont Saint-Loup.

Cette réalisation permettra de faciliter, l'accès à notre ville. Dès à présent, la restructuration de la portion entre l'échangeur de Guiraudette et celui du Cap d'Agde, d'une longueur de 2 km sur une emprise moyenne de 35 m, est anticipée avec une enquête publique qui sera organisée cette fin d'année.

Il s'inscrit ainsi positivement dans la mise en œuvre d'une logique urbaine de réorganisation des déplacements et d'amélioration de leur fluidité.

PPI VOIRIE ET MISE EN PLACE D'UN LOGICIEL SUIVI ÉTAT DES VOIRIES ET TROTTOIRS

Des investissements majeurs sur la voirie communale

Réfection de 50 kilomètres en 3 ans

Agde dispose d'un réseau routier avec plus de 200 km de voiries, dont certaines très fréquentées et donc dégradées.

La Municipalité a décidé d'accroître sa capacité d'investissement en doublant les crédits consacrés chaque année à l'entretien de son réseau. En 2024, 2025 et 2026, un programme d'investissement annuel de 3 millions d'euros va ainsi être mis en œuvre permettant la reprise de 50 km de voirie.

Ce niveau d'investissement sera réparti sur les 3 îlots de la commune. Un diagnostic complet a été réalisé afin de hiérarchiser l'état des infrastructures voiries / réseaux et d'optimiser les choix techniques et le coût des travaux.

Le choix de prioriser certaines voies a été dicté par le niveau de fréquentation, la desserte des équipements publics, des services et des commerces. Une attention particulière sera portée sur le paysage associé à ces voies. Ainsi le mobilier urbain, l'éclairage public, les espaces verts et la signalisation seront considérés.

Sur Agde, les opérations d'entretien seront réparties sur les voies secondaires et les trottoirs. Sur le Cap d'Agde, l'investissement se portera sur les axes majeurs notamment les voiries périphériques au port. Sur le Grau d'Agde, c'est l'ensemble des voiries du cœur historique qui bénéficiera d'un investissement conséquent.

ÉTUDE DES STATIONNEMENTS

Afin de favoriser l'accessibilité aux commerces du Cœur de Ville et limiter la présence de véhicules ventouses, il a été décidé de règlementer le stationnement des véhicules motorisés dans plusieurs rues commerçantes : le carrefour des Maréchaux, le quai du Chapitre, le quai Commandant Mages, le parking de la Consigne, la partie haute de la rue de la République, la rue Kleber, la rue Ernest Renan, la rue Brescou, et le boulevard du Monaco. Dans ces secteurs, 70% des 190 places existantes seront à durée limitée entre 9h et 18h. Ainsi, il sera plus facile pour une personne souhaitant se rendre en ville en voiture de stationner à proximité des commerces.

Des parkings longues durées seront mis en service sur le parking Jean Roger, le futur parking de la Promenade, le parking de la Calade, le parking de la Consigne et le futur parking avenue Victor Hugo, offrant 3 h de stationnement gratuit sur 375 places. Afin de favoriser les modes de déplacements doux, 65 places de stationnements vélos seront ajoutées aux 133 places existantes.

Au total, il y aura donc à l'intérieur de ce périmètre 416 places gratuites sans limite de durée, 133 places gratuites avec limite de durée à 2 h, 375 places gratuites pendant 3h et 198 places pour vélos.

Les 1 068 places existantes aux abords immédiats du périmètre garderont leur mode de fonctionnement actuel, à savoir gratuites, dont certaines à durée limitée (15 ou 30 minutes).

ENTRÉE AGDE – ROUTE DE VIAS

Faisant suite à la suppression du passage à niveau sur la route de Bessan et en attendant les travaux d'aménagement définitifs du Carrefour des Maréchaux, ainsi que du Pôle d'Échanges Multimodal, la route de Vias est en cours de réaménagement entre le rond-point de l'Ordre National du Mérite et le quai commandant Réveille.

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs sont terminés, le nouvel éclairage public a été posé et les anciens poteaux en béton et en bois ont été déposés.

Courant novembre, les travaux de voirie ont débuté et devront s'achever pour les fêtes de fin d'année.

Cet aménagement permettra de sécuriser tous les flux avec une chaussée à double sens, un trottoir côté nord et une voie verte côté sud. A terme, cette voie verte sera raccordée au projet du Département visant à relier Agde et Vias avec une piste cyclable. Un carrefour provisoire sera réalisé au niveau de la rue de la Digue pour permettre de réaliser le PEM tout en préservant l'accès à la gare et aux riverains.

Présents :

S FREY, C GUILHOU, S VIALE, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, C MANCEAU, L LAROSE, S FRANCES.

Représentants du comité de quartier :

Présents :

BENECH A, DUPONT S, ESTEVE J, GALLOT P, HAIMART A, LABATUT E, JL LEFRANC, MORINIERES F, MOTARD J, PACULL J, PRUNET J-C, RALUY R, SOULLIART F, VANRAET F.

Absent excusé :

MEZERGUES M C, SUAU R.

Absent non excusé :

GOUNON JM. LABATUT A,